

Procès-verbal de la séance du Comité Technique du 27 septembre 2021

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

- Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Marie POTDEVIN, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

Représentants du personnel :

TITULAIRES

- Gilles BARDEL, Technicien de Recherche et de Formation
- Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'Etudes et de Formation
- Marion HOUYVET, Adjoint technique de Recherche et de Formation
- Dorothee MERCIER, Ingénieur d'Etudes et de Formation

Le quorum est atteint. Le Président procède à l'ouverture de la séance à 14h00.

Le secrétariat sera assuré par Madame Marie POTDEVIN tandis que Madame Marion HOUYVET est désignée Secrétaire Adjointe de séance à l'unanimité.

1 – Intéressement des opérations de recherche

Eric DEVAUX rappelle que le principe d'intéressement des opérations de recherche a fait l'objet d'un vote unanime contre lors du CT du 17 septembre 2021.

Il demande si les membres du CT ont des éléments à ajouter par rapport aux échanges du précédent CT.

Gaël MONFRIER explique que le document a été modifié sur le montant maximum annuel pour les BIATSS. La première version prévoyait un intéressement maximum annuel pour les enseignants-chercheurs de 6000€ et un intéressement maximum pour les BIATSS en lien avec le montant maximum du CIA et en fonction de la catégorie.

Dans cette nouvelle version, le plafond de l'intéressement est de 6 000€ pour toutes les catégories de personnel.

Gaël MONFRIER demande s'il y a des questions par rapport à ce changement.

Dorothee MERCIER explique que le personnel a été consulté suite à ce changement. La consultation a été faite par François RAULT qui est absent ce jour.

Sabine CHLEBICKI confirme que le principe d'intéressement des opérations de recherche est un sujet sensible et qu'il n'y avait pas que le montant maximum qui était bloquant. Elle explique que le calcul de la répartition est un point rédhibitoire.

Faute de questions supplémentaires sur le dispositif, Gaël MONFRIER propose de passer au vote.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	4	0/4/0

Le projet d'intéressement des opérations de recherche est voté « contre » à l'unanimité.

2 – Protocole de mise en œuvre du télétravail au sein de l'ENSAIT

Gaël MONFRIER rappelle que le protocole de mise en œuvre du télétravail au sein de l'ENSAIT est le deuxième point qui a fait l'objet d'un vote unanime contre lors du CT du 17 septembre 2021.

Il explique qu'il y a eu des changements par rapport à la version initiale présentée lors du précédent CT. Une précision a été apportée sur les jours occasionnels lors du télétravail régulier et occasionnel.

Il est proposé :

- 10 jours occasionnels de plus pour les télétravailleurs réguliers
- 10 jours occasionnels de plus pour les télétravailleurs occasionnels

Marie POTDEVIN ajoute que le nouveau protocole précise qu'un outil téléphonique sera mis à disposition dès que possible afin de pouvoir gérer les appels entrants et sortants depuis son ordinateur professionnel.

Elle explique également qu'une modification a été apportée sur la possibilité de télétravailler sur la période juillet-août hors fermeture estivale et sur la mise en place d'indicateurs.

Gael MONFRIER demande s'il y a des questions par rapport à ces changements et si les retours du sondage auprès du personnel est représentatif.

Dorothee MERCIER explique que les élus CT ont eu de nombreux retours.

Gilles BARDEL confirme qu'il y a eu des échanges par mail mais également oraux à ce sujet.

Eric DEVAUX demande ce qu'il en est.

Gilles BARDEL exprime qu'il y a eu une évolution par rapport au protocole initial mais explique que la majeure partie du personnel n'est pas favorable à ce protocole.

Eric DEVAUX comprend mais affirme qu'il faut trouver un juste équilibre entre la mise en place du télétravail et la garantie du bon fonctionnement général de l'école.

Il explique que dans les votes « contre » du personnel, il y a des agents qui considèrent que le nombre de jours accordé n'est pas suffisant mais qu'il y a également des agents qui peuvent considérer que le nombre de jours est trop conséquent, en particulier les agents dont les fonctions ne sont pas télétravaillables.

Dorothee MERCIER explique que les agents qui sont « contre », ne le sont pas sur l'intégralité du protocole mais plutôt sur des points précis comme les vacances scolaires ou les jours non éligibles, le nombre de jours accordé, les fonctions non télétravaillables etc ...La question de l'évolution de ce protocole a été posée de nombreuses fois, les agents s'interrogent.

Eric DEVAUX répond que la réponse à cette question a déjà été donnée et que des indicateurs seront mis en place afin d'avoir une vue d'ensemble sur la mise en place du télétravail.

Gaël MONFRIER complète en expliquant que sur les 52 BIATSS, 32 sont éligibles et 20 non éligibles au télétravail. Il y a donc 38.5% des BIATSS qui ne sont pas éligibles. Il précise par ailleurs que 25% des agents ne travaillent pas le mercredi et ne sont donc pas présents sur site.

Faute de questions supplémentaires sur le dispositif, Gaël MONFRIER propose de passer au vote.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	4	1/2/1

Après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du comité technique et lève la séance à 14 heures 35.

Le Président de séance

La Secrétaire permanente

La Secrétaire adjointe de séance

Eric DEVAUX

Marie POTDEVIN

Marion HOUYVET